



# Réduire ensemble la quantité de nos ordures ménagères, un objectif nécessaire pour notre territoire

La gestion des déchets connaît depuis plusieurs années une véritable mutation. Aujourd'hui encore, nous produisons trop d'ordures ménagères, dont le coût de traitement est devenu prohibitif. Trier ses déchets doit devenir un réflexe pour réduire au maximum le volume de notre poubelle noire et valoriser tout ce qui peut l'être : emballages en plastique, en verre, en carton, papiers, déchets

notre nouveau service public de collecte des déchets ménagers, pensé pour être accessible au plus grand nombre et inciter chacun de nous à trier. La décision prise par les élus de notre territoire de passer en redevance incitative n'a pas été simple. Nous avons conscience que cela demande à chacun d'entre nous un changement de comportement, mais sans le tri, aucun recyclage n'est possible. Les obligations légales et la lutte contre le gaspillage nous donnent la marche à suivre. Grâce aux nombreux ce choix s'impose à nous. Je vous propose à présent de suivre Sid, notre nouvelle mascotte, qui sera là pour vous accompagner

M. Patrice SUAREZ Président du Syndicat Intercommuna de la Lomagne

tout au long de ce guide.

BONJOUR,
JE M'APPELLE SID
ET JE VAIS VOUS
ACCOMPAGNER POUR
MENER ENSEMBLE
CE GRAND PROJET DE
RÉDUCTION DES DÉCHETS.
COMME VOUS,
JE SUIS TRÈS ATTACHÉ
À NOTRE TERRITOIRE.
LA TÂCHE SUR MON VISAGE
RESSEMBLE D'AILLEURS
À SON CONTOUR.
ALORS, VOUS ME
SUIVEZ ?

## LE SIDEL, PRÉVENTION ET ACTION



Le Syndicat intercommunal de Lomagne (SIDEL) est un syndicat mixte qui assure le **service public** de prévention et collecte des déchets pour un vaste territoire de 56 communes et environ 22 200 habitants

La collecte des déchets est réalisée en régie par les **agents de collecte** du SIDEL.

Le SIDEL adhère, quant à lui pour le traitement des déchets, au syndicat mixte départemental de traitement des déchets (Trigone).

#### Figure 1 : le double parcours de vos déchets



# **LE CONSTAT :**PEUT MIEUX FAIRE !



#### Le saviez-vous?

Pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouie, le SIDEL paie une Taxe Générale sur les Activités Polluantes à l'État.

Cette **taxe va augmenter de 170 % en 7 ans** pour inciter les foyers à réduire leurs ordures ménagères.

# POURQUOI LA redevance incitative?

- Pour diminuer la quantité d'ordures ménagères
- Pour maitriser les coûts du service
- Pour appliquer une facturation juste et équitable

# LA redevance incitative, C'EST QUOI?

Actuellement, le service public de collecte des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est calculée sur la valeur locative du logement. Elle apparaît dans la taxe foncière.

Elle est due par les propriétaires et répercutée dans les charges locatives.

En tarification incitative, le financement du service évolue et prend en compte la quantité d'ordures ménagères produite par chaque foyer. Le service sera payé par chaque producteur de déchets sous forme de facture.

Pour comptabiliser la quantité d'ordures ménagères, le SIDEL fournit à chaque producteur un badge. Ce dernier permettra de déverrouiller le tambour de la colonne d'ordures ménagères.

# La TEOM sera supprimée et remplacée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).



#### Accès aux services

- Collecte des déchets ménagers
- Traitement des déchets ménagers
- Iraitement des dechets menage
- Déchèteries
- + Forfait annuel de dépôts d'ordures ménagères

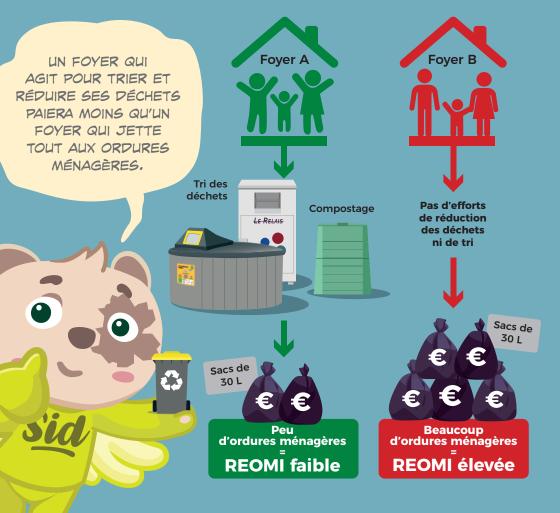
Nombre de dépôts au delà du forfait

# LA redevance incitative, L'ÉQUITÉ POUR TOUS

#### Qui est concerné par le passage à la redevance incitative?

La redevance incitative s'applique à tous les ménages en habitat individuel ou collectif (qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires), ainsi qu'à tous les professionnels bénéficiant du service de collecte (entreprises, établissements publics, associations, écoles...).

#### Comment maîtriser vos factures de REOMI?



# **ET ÇA FONCTIONNE** COMMENT?

#### La collecte en point de tri

Un même système de collecte sur tout le territoire du SIDEL.

#### TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

- Accessibles 7j/7
  En libre accès.
- En libre accès sans badge
- Dépôt en vrac sans sac



#### TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Accessibles 7j/7
- En libre accès, sans badge
- Dépôt en vrac sans sac de 7h à 22h



#### LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Ouverture avec un badge
- Accessibles 7j/7
- Dépôt de 30 litres maximum dans des sacs fermés



# L'utilisation du badge

- Je prends mon badge ou mon application sur smartphone et je me rends au point de tri.
- Je pose mon badge et je soulève la poignée pour ouvrir la trappe.
- Je dépose mon sac et je referme la trappe.



SACS DE 30 LITRES!

**COMPRENDRE MA FACTURE** 

FACTURE

Comment vais-je être facturé?

Chaque usager sera facturé sur la base suivante :

# Un abonnement

- · Collecte des déchets ménagers de la poubelle jaune, du verre et des ordures ménagères
- · Traitement des déchets ménagers
- · Accès aux déchèteries
- · Forfait annuel incluant un nombre de dépôts



# Une part variable

(consommation au delà du forfait de base)

Nombre de dépôts au delà du forfait

**MON COMPTE DÉCHETS** 

> Dans le cadre du nouveau système de collecte, le SIDEL vous a remis votre badge pour déverrouiller la colonne d'ordures ménagères.

Votre badge est associé à votre compte déchets. En contactant le SIDEL (sur www.sidel32.fr ou au 05 62 68 71 44), vous pourrez consulter le nombre d'ouvertures effectuées. Comme pour l'eau ou encore l'électricité, il est important de contacter le SIDEL pour tout changement de situation afin d'adapter la facturation : naissance, déménagement...

# avec un accès aux différents services

- d'ordures ménagères

#### Cas particulier des producteurs de déchets non ménagers

LA GRILLE TARIFAIRE

EST À L'ÉTUDE.

ELLE VOUS SERA

COMMUNIQUÉE À L'ISSUE

DES PERMANENCES ET

DE LA PHASE "TEST".

Dans le cadre d'une enquête. le SIDEL définit avec chaque professionnel les modalités de collecte et de facturation. Si vous êtes un producteur non ménager et que vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter le SIDEL au 05 62 68 71 44.

#### Le saviez-vous ?

Le badge permet de comptabiliser le nombre d'ouvertures de la colonne noire et d'ajuster votre facture.



Le badge fonctionne sur tous les points de tri du territoire du SIDEL.



Les colonnes de tri des emballages ainsi que les colonnes de tri pour le verre sont en accès libre.



Seule la colonne d'ordures ménagères fonctionne avec le badge.



badge numérique grâce à une application mobile. Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 05 62 68 71 44.

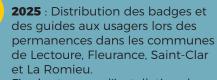
# LES GRANDES ÉTAPES DU PASSAGE EN redevance incitative

**2022**: Vote du comité syndical en faveur de la tarification incitative et de la modernisation du service public de collecte des déchets via une collecte "tout en apport volontaire".

**Décembre 2023** : Début des travaux d'installation des nouvelles colonnes.

**2024**: Distribution des badges et des guides aux usagers lors des permanences en communes (hors Lectoure, Fleurance, Saint-Clar, La Romieu).

Fin des travaux d'installation des nouvelles colonnes (hors Lectoure, Fleurance, Saint-Clar, La Romieu).



Fin des travaux d'installation des nouvelles colonnes (Lectoure, Fleurance, Saint -Clar, La Romieu).

**2025 / 2026** : Années test. Lancement du nouveau système de collecte.

Envoi à chaque usager d'une simulation de facture basée sur le nombre réel d'ouvertures réalisées.

**2027**: Financement du service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOMI).

# MES PETITS GESTES POUR RÉDUIRE MA POUBELLE NOIRE



# Tri des emballages et papiers

EN VRAC, SANS SAC

Sans reste alimentaire, ne pas rincer, ne pas emboîter, ne pas écraser.



les emballages en plastique



les emballages en métal



les emballages en carton



les papiers

### Tri des emballages en verre

SANS COUVERCLE, NI BOUCHON

Le saviez-vous? La vaisselle, les ampoules ainsi que les miroirs ne sont pas des emballages. Ils ne peuvent donc pas être jetés dans la colonne à verre. Des bacs spécifiques sont mis à votre disposition en déchèterie.



Bouteilles en verre



Bocaux, pots en verre

#### **Tri des biodéchets** (voir détails des solutions page suivante)

Depuis le 1er janvier 2024, nous avons l'obligation de trier à la source les biodéchets.



Déchets de cuisine et restes de repas



Déchets du jardin : feuilles mortes, fleurs, paille...

Épluchures de fruits et légumes, croûtes de fromage, restes de repas, essuie-tout, mouchoirs en papier...

# TRI DES BIODÉCHETS: LE SIDEL M'ACCOMPAGNE

Vous n'avez pas de jardin?



Vous avez un jardin?



du jardin

Vers le iardin zéro déchet!

Apportez vos biodéchets près de chez vous sur une aire de compostage partagée.



Je m'inscris\* sur une aire existante, ou j'initie un projet dans ma commune.

Carte des aires existantes

Équipez-vous d'un kit de compostage et suivez notre initiation aux bons aestes.



Je réserve mon kit : www.sidel32.fr ou au 05 62 68 71 44

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

\* Inscription obligatoire sur www.sidel32.fr ou au 05 62 68 71 44

Vive les bonnes pratiques: mulching, compostage, haie sèche, broyage, paillage!



Je stocke mes branchages et je sollicite ma commune pour l'installation d'un kiosque à brovat.

KIOSQUE À BROYAT

### Déchets non valorisables: les ordures ménagères 📥 (poubelle noire)

Ce qui ne peut être trié :

produits d'hygiène jetables (cotons, masques, couches jetables...), petits objets cassés, sacs d'aspirateur...



Dans un sac fermé de 30 litres.



# LES DÉCHÈTERIES

Depuis 2019, les déchèteries implantées sur le territoire du SIDEL sont gérées par Trigone.

Liste des déchets acceptés en dépôt dans vos déchèteries



**Déchets** verts

Branchages. tontes, feuilles...



Cartons

Propres, secs, pliés et vides



Bois

Planches, palettes. aggloméré...



**Ferrailles** 

Grillages. barres métalliques, vélos...



**Gravats** 

Déchets de démolition. béton...



**Obiets de** la maison

Mobilier, articles de bricolage et de jardinage



**Déchets** électriques électroniques



**Textiles** 

Vêtements. linge de maison, chaussures



**Ampoules** et néons



Piles et **batteries** 



Cartouches d'encre



**Déchets** toxiques

Peintures, vernis, essence, acides...



**Déchets** d'activité de soins à risques infectieux



Nonrecyclables



Huiles de friture



Huiles de vidange



**Sont interdits:** 

amiante, bouteilles de gaz, déchets agricoles. extincteurs, produits pharmaceutiques, pneus, ordures ménagères, souches d'arbre...



LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

EN DÉCHÈTERIE, MERCI DE RESPECTER LES AGENTS ET LES CONSIGNES DONNÉES!



	FLEURANCE		LECTOURE		MIRADOUX		SAINT-CLAR	
LUNDI	9h-12h30	13h30-16h50	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE
MARDI	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	FERMÉE	FERMÉE	14h-16h50
MERCREDI	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	13h30-16h50	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	14h-16h50
JEUDI	FERMÉE	FERMÉE	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	FERMÉE	FERMÉE	14h-16h50
VENDREDI	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	13h30-16h50	FERMÉE	14h-16h50	9h-12h30	FERMÉE
SAMEDI	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	13h30-16h50	9h-12h30	FERMÉE	FERMEÉ	14h-16h50

Informations, contact: TRIGONE - ZI Lamothe - 32000 AUCH

Tél: 05 62 61 25 15 - www.trigone-gers.fr

## FOIRE AUX QUESTIONS DE LA redevance incitative

#### Je suis nouvel arrivant sur le territoire, comment obtenir mon badge?

Si vous êtes nouvel arrivant sur notre territoire, contactez nous au 05 62 68 71 44 ou sur contact@syndicats-lectoure.com pour que l'on puisse vous remettre vos badges.

# Suis-je obligé d'utiliser le point de tri qui se situe sur ma commune ?

Le nouveau système de collecte vous permet d'utiliser le point de tri que vous souhaitez.

Par exemple, si vous habitez à Lectoure et que vous travaillez sur la commune de Fleurance, il est possible pour vous de déposer vos ordures sur le point de tri situé à Fleurance.

# Comment dois-je procéder si j'égare mon badge ?

Si vous perdez votre badge, contactez nous au 05 62 68 71 44 ou sur contact@syndicats-lectoure.com

#### Que dois-je faire si le nombre de personnes dans mon foyer change?

Si la composition de votre foyer évolue, merci de bien vouloir prendre contact avec le SIDEL afin de faire évoluer les informations de votre compte usager.

### Combien vais-je payer en tarification incitative?

Notre grille tarifaire est actuellement en cours de construction. Elle ne pourra être finalisée qu'avec le retour des permanences et au terme de l'installation complète de toutes les colonnes.

## Je refuse d'avoir le badge, vais-je payer quand même?

OUI.
Le service étant
développé sur tout
le territoire du SIDEL,
tout producteur de
déchets doit s'acquitter
de la redevance.
En cas de non retrait
du badge, une
redevance maximale
vous sera appliquée.



# Je trie, je réduis, je préserve mon territoire



### UN DOUTE? UNE QUESTION?

L'accueil du SIDEL est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

05 62 68 71 44

# SIDEL Zone Industrielle, rue de l'innovation 32700 LECTOURE www.sidel32.fr

